

13 AOUT 1984

2825 /15.17

Monsieur le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et des Forêts
KIGALI

a suivre \$ 14.8.84

Monsieur le Ministre,

Référence faite à Votre lettre n°2057/05.04

du 1/06/1984 transmettant à Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise les résultats de la mission que vous avez effectuée au Canada auprès de l'ACDI, j'ai l'honneur de vous demander d'intervenir auprès du projet DERVAM opérant dans la zone du MUTARA et du projet de Développement Rural Intégré prévu dans le Nord du Pays pour qu'ils épaulent nos efforts dans la formation et la mobilisation de la jeunesse rurale, oeuvrant dans les "groupements socio-économiques" du ressort. Pour le projet DERVAM il s'agit des groupements créés dans les Communes MUVUMBA et NGARAMA où les jeunes s'occupent principalement de l'agriculture, extraction de sable, petit commerce etc...

Pour le Projet de Développement Rural Intégré de RUHENGARI il s'agit :

- Dans la Commune KIGOMBE : - 6 groupements socio-économiques qui font l'Agriculture et l'Elevage
- Dans la Commune RUHONDO : - 10 groupements socio-économiques qui font l'Agriculture et l'Artisanat
- Dans la Commune NYAMUTERA : - 7 groupements socio-économiques pratiquant l'Agriculture et l'Elevage
- Dans la Commune NYAKINAMA : - 7 groupements socio-économiques pratiquant l'Agriculture et l'Elevage.

L'appui sollicité des projets ci-dessus consiste en la formation agricole surtout en ce qui a trait à la distribution et l'utilisation des semences sélectionnées et des engrais organiques, ainsi qu'à la commercialisation des produits.

Enfin, je vous saurais gré d'envisager chaque fois que c'est possible un soutien pareil à tous les groupements socio-économiques des jeunes créés dans les zones couvertes par un projet de Développement Rural Intégré.

Je compte sur votre franche et habituelle collaboration.

C.P.I.à:

- Monsieur le Préfet de Préfecture

BYUMBA

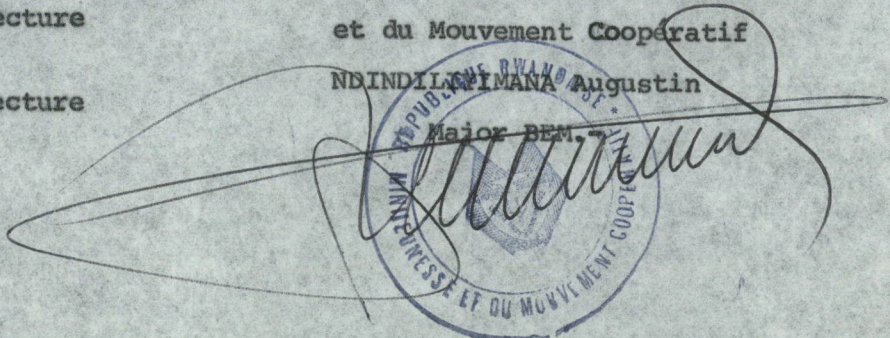
- Monsieur le Préfet de Préfecture

RUHENGARI

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

NDINDILIMANA Augustin

Major BEM.



FICHE DE TRANSMISSION

A : Monsieur le ministre

Pour suite à donner _____

* Pour approbation Lettre au Minagrifo pour appuyer les G.S.E.

Pour signature _____

Pourrions-nous en parler ? _____

Venir me voir _____

Comme convenu _____

Suite à votre demande _____

Noter et retourner _____

* Pour information Résultats de la mission du Minagrifo au

A classer _____

Commentaires _____

Canada (projet : DERVAN, D.R.I. dans
Ruhengeri)

Date : 11.7.89

De :

Du Plus
§

Les deux parties ont été unanimes à reconnaître l'importance d'inclure dans son mandat une consultation de la population et de l'avis des autorités politiques de la région. A. Rapport du troisième Comité conjoint dans le cadre du projet de Développement Rural intégré des vallées du MURARA.

5. Gestion des grands ouvrages hydrauliques.

Le projet opère les redevances hydro-agricoles sous forme de taxation directe du paysan et sur base de la superficie individuelle d'une part, et d'autre part, par le remboursement des dépenses au niveau de l'UTC.

Une étude sera faite pour clarifier et définir la maîtrise d'œuvre des entretiens de la refraction des ouvrages hydrauliques et les coûts y afférents. La mission a eu lieu au Canada (du 11 au 12 Mai) auprès de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) le but de la mission était la participation au Comité conjoint du projet DERVAM.

II. Programme du plan directeur

Quelques points importants de l'ordre du jour ont été discuté à savoir: I le programme de développement la société Experco a réaffirmé qu'au 30ème mois un dossier présentable aux bailleurs de fonds sera disponible pour l'étude du plan directeur de la région du MUTARA spécialement un dossier de préfaisabilité des périmètres 6 et 8.

I Concernant le programme de développement, quelques points ont fait l'objet des délibérations.

En marge du comité conjoint du projet DERVAM le Ministre NTEZILYAYO a discuté avec les autorités de l'ACDI de deux autres projets de coopération qui sont sur le point de commencer:

1. Projet de développement Rural dans quatre Communes de RUHENGARI: KIGOMBE, RUHONDO, NYAMUTERA, NYAKINAMA
2. Le plan de travail 1984 - 85 incluant le budget qui comporte 9 volets a subi une légère modification.

Il s'agit d'un volet coordination des au niveau doctorat maîtrise, licence et technique. Il n'y a aucun changement une Assistance Technique à la Direction Générale des Forêts. Les discussions antérieures sur ce projet le seul volet construction n'est pas parvenus à se mettre d'accord concerne - le volet intendance et aménagement pour le projet. On estimait que ce comité n'est pas nécessaire et que le Directeur Général des Forêts pouvait gérer: aucun changement sur l'insistance de la partie canadienne. Le volet commercialisation n'était pas important on a accepté l'existence de l'adduction d'eau potable

III. Mandat d'évaluation

le montant disponible pour faire l'adduction d'eau au MUTARA est de 1,3 millions \$ can. En vue de coordonner les efforts des intervenants pour faire au MUTARA une adduction d'eau commune, la partie rwandaise s'est engagée à convoquer une réunion de bailleurs de fonds pour faire

le point sur cette question (ACDI - MINAGRI - OVAPAM - DERVAM Banque Mondiale) et s'entendre sur un scénario et passer à l'action. Le comité conjoint s'est terminé par une allocution du Vice-Ministre P.i, de l'Afrique francophone de l'ACDI suivi de celle de l'Union Rwandaise marque son accord sur les aspects suivants: le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et des forêts du Rwanda.

4. Unité de transformation et de commercialisation
- Le mandat du comité provisoire de l'UTC instiuté lors du comité conjoint du 26 Mars 1984 est reconduit, les deux parties demandant à ce comité

Nsengiyumva Emmanuel
Bona pri de secteur BICUMBI
B.P: 82 BICUMBI

BICUMBI LE 03/05/84

KIGALI

A traiter par	D. G. S. C.
Date entrée:	9/5/84
N° Classement:	2894/15.08.01

*Da Spok
Répondre
mudasingwa
10.5.84*

mpamvu: Gusaba
IGisubizo,

Kuli Bwana Ministre w. Urubyiruko
ho guturaza Cooperative -
KIGALI.

Bwana Ministre,

i Kigali set 2/02/84, nibaba n'ifarashyamba bamwe, akaba
aliye mpamvu nabandikiye mbibasobanura kandi mbasaba
ko mwaza binkurikirana.

None Bwana Ministre, noneye
kubandikira mbasabako mwanenye sha ako byagenze,
kandi niba nabasabaga ko mwantera inkunga turako rwose
abo banyeye integere kubera bweribo bwanbere ukabona
umwanya wa 2?.

Ubaye mbasabaniye mugihe ukitegereje
IGisubizo cyanyu cyiza.

Nsengiyumva Emmanuel

~~Emmanuel Nsengiyumva~~



Lions Club de Kigali

B.P. 388

DISTRICT 409

KIGALI - RWANDA

KIGALI, le 3 avril 1984

Monsieur Le Ministre de la Jeunesse

et du Mouvement Coopératif

KIGALI

B.P. 1044

A traiter par	DCSC
Date entrée:	9/4/1984
N° Classement:	2783/15.08.81

Objet : Plaintes courses cyclistes

Ref : 1. VL N° 455/15.08.01 du 20 février 1984

2. VL N° 805/15.08.01 du 15 mars 1984

Monsieur le Ministre,

Je vous accuse bonne réception de vos lettres citées en référence et je vous remercie des éloges que vous avez bien voulu exprimer à l'endroit du Lions Club de KIGALI. Je me ferai un honneur et un plaisir de communiquer vos sentiments à tous les membres de mon club à la prochaine réunion statutaire.

Sensibilisé par une action de relations publiques au profit des jeunes et de la communauté de KIGALI, votre ministère a très largement contribué à la réussite de la course cycliste du dimanche 12 février 1984. Soyez-en remercié, Monsieur le Ministre.

En ce qui concerne les plaintes formulées par certains concurrents dont vous avez été saisi, je me suis informé auprès des responsables des deux points de contrôle établis sur le circuit afin d'enquêter sur la régularité des pointages. Ceux-ci ont été établis d'une manière séparée en fonction du nombre de tours parcourus et les résultats ont été confrontés en vue du classement final.

Les responsables du classement final m'ont fait observer qu'à l'issue des deux courses aucune plainte officielle n'avait été déposée et enregistrée et je m'étonne dès lors de certaines réactions tardives tendant à mettre en cause les responsables de l'organisation des deux courses cyclistes.

Pour votre information, j'ai surpris un concurrent dans la catégorie vélos de course à emprunter un raccourci. Ce concurrent a été déclassé par le comité de contrôle pour irrégularité.

Je puis vous assurer que les contrôles ont été effectués d'une manière serrée en vue d'éviter les écarts et les fraudes éventuelles que l'on peut découvrir lors de semblables exhibitions.

BST
12/4/84

Dir. Sports Béatrice
12/4/84

aux autorités
Belonze



Lions Club de Kigali

B.P. 388

DISTRICT 409

KIGALI - RWANDA

- 2 -

Si deux coureurs sur 220 participants se sentent lésés, à tort ou à raison, nous ne pouvons cependant pas remettre en cause le classement final des épreuves d'autant plus qu'aucune plainte officielle n'a été enregistrée à l'issue des épreuves.

Pour rencontrer votre souhait, nous tâcherons, dans la mesure de nos moyens, d'organiser à l'avenir, une course à étape et sortir ainsi des sentiers battus de KIGALI évitant ainsi l'engouement que provoque inévitablement de telles manifestations sportives dans l'agglomération.

Je vous prie de vouloir bien agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

J. de FROIDMONT

Président